

12 Avril
2023

AMPHITHÉÂTRE
DE PORTICCIO

Pour résumer...

Le Conseil Communautaire

Vote des Budgets



Communauté de Communes
DE LA PIEVE DE L'ORNANO
ET DU TARAVO

Point n°1 : Vote du Taux "Ordures ménagères"

Aucune hausse n'est à noter. Le maintien de la tarification actuelle pour ce service est voté à l'unanimité.

Point n°2 : Vote du Taux "Gemapi"

La tarification pour ce service communautaire est maintenue : aucune hausse n'est donc à relever. Le point est voté unanimement.

Point n°3 : Vote du Taux de la Fiscalité

Ce point est voté en même temps que le n°8.

La conservation du taux actuel est votée à l'unanimité.

Point n°4 : Vote des Budgets Primitifs de chaque budget.

Le Budget principal, puis de l'assainissement, et celui de la ZAE Pietrosella ont été votés par les membres du conseil, excepté de la Commune de Cauro qui s'est abstenue, concernant le seul budget de l'Assainissement.

Point n°5 : Vote des Comptes administratifs de chaque budget

(Madame la Présidente sort de la salle. Le 1er Vice-Président présente alors les comptes administratifs.)

Il s'agit des résultats (gérés par notre service "Finances") de l'année passée. Tous ont été passés en revue par le conseil communautaire et votés à l'unanimité.

Point n°6 : Vote des Compte de Gestion de chaque budget

Il s'agit des résultats (observés par le Trésor Public) de l'année passée (2022). Tous sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs (voir Point n°5) et ont donc été votés à l'unanimité.

Point n°7 : Report des résultats

Les résultats de clôture de l'exercice 2022 sont reportés sur l'exercice 2023. Ce point est voté à l'unanimité.

Point n°8 : Vote du taux THRS (Taxe d'Habitation des résidence secondaires)

La taxe d'habitation est toujours due pour les résidences secondaires. Le principe a été mis en place en 2022.

Le taux a donc été fixé et il implique une variation automatique de la fiscalité. Les nouveaux taux** ont été votés par les conseillers présents, à l'exception de la commune de Quasquara qui s'est abstenue. (** Taux visibles dans la délibération sur notre site web).

Point n°9 : Modification (Erreur) surplus STEP Forciolo

La participation financière de la Communauté de communes pour cette infrastructure a dû être recalculée.

La participation initialement attendue s'élevait à 43 000€, elle s'élève aujourd'hui à 90 000€ (10% du prix total des travaux).

La Station d'épuration se trouve sur un terre-plein près d'une rivière, ce qui a nécessité l'intervention d'un cabinet conseil expert pour vérifier les possibilités du terrain et le support de la construction.

Aucun retard de chantier n'est en revanche à prévoir pour cette infrastructure.

Le point est donc voté à l'unanimité.

Point n°10 : Schéma directeur de Quasquara : plan de financement

Le prix de l'étude pour le schéma directeur d'assainissement pour la commune s'élève à environ 12 500€.

Point voté à l'unanimité.

Point n°11 : STEP de Quasquara (Approbation du projet)

La première estimation du prix s'élève à 400 000 € dont 10% seront à la charge de la Communauté de communes. Ce projet fait partie du Contrat de territoire, il sera donc co-financé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et la Collectivité de Corse.

Ce dernier point est voté à l'unanimité.

